Plan Local d'Urbanisme

3- Orientations d'Aménagement et de Programmation Déplacements

2 mars 2020

Siège social | Immeuble Axiome | 44 rue Charles Montreuil | 73000 Chambéry
Téléphone 04.79.69.39.51 | Fax 04.79.96.31.09 | info@epode.eu | www.epode.eu
Agence Haute-Savoie | Les Glaisins - 5 avenue Pré Félin | 74340 Annecy le Vieux
Agence de Maurienne | Forum Alpium - ZA des Terres Blanches | route de Bardonecchia | 73500 Modane
SAS au capital de 8000 € |siret n° 48511448200014 | ape 7112 B |n° identification TVA : FR 78485114482

OAP Thématique - Déplacements

1 - Diagnostic

Stationnements
Cheminements doux
Transports en commun
Securité

2 - Projet

Stationnements
Cheminements doux
Transports en commun
Securité

OAP thématique déplacements - Diagnostic

1- Aires de stationnements automobiles et cycles

Les aires de stationnement sont relativement nombreuses puisque la commune compte environs 600 places de parking public, dont 1% réservées aux personnes à mobilité réduite (6 places).

Les besoins les plus forts en stationnement sont le centre bourg ainsi que le pôle d'équipement bien qu'ils concentrent actuellement près de 48% de l'offre (288 places).

Linéaire de stationnement

Parking aménagé

Parking à aménager

Schéma de contextualisation

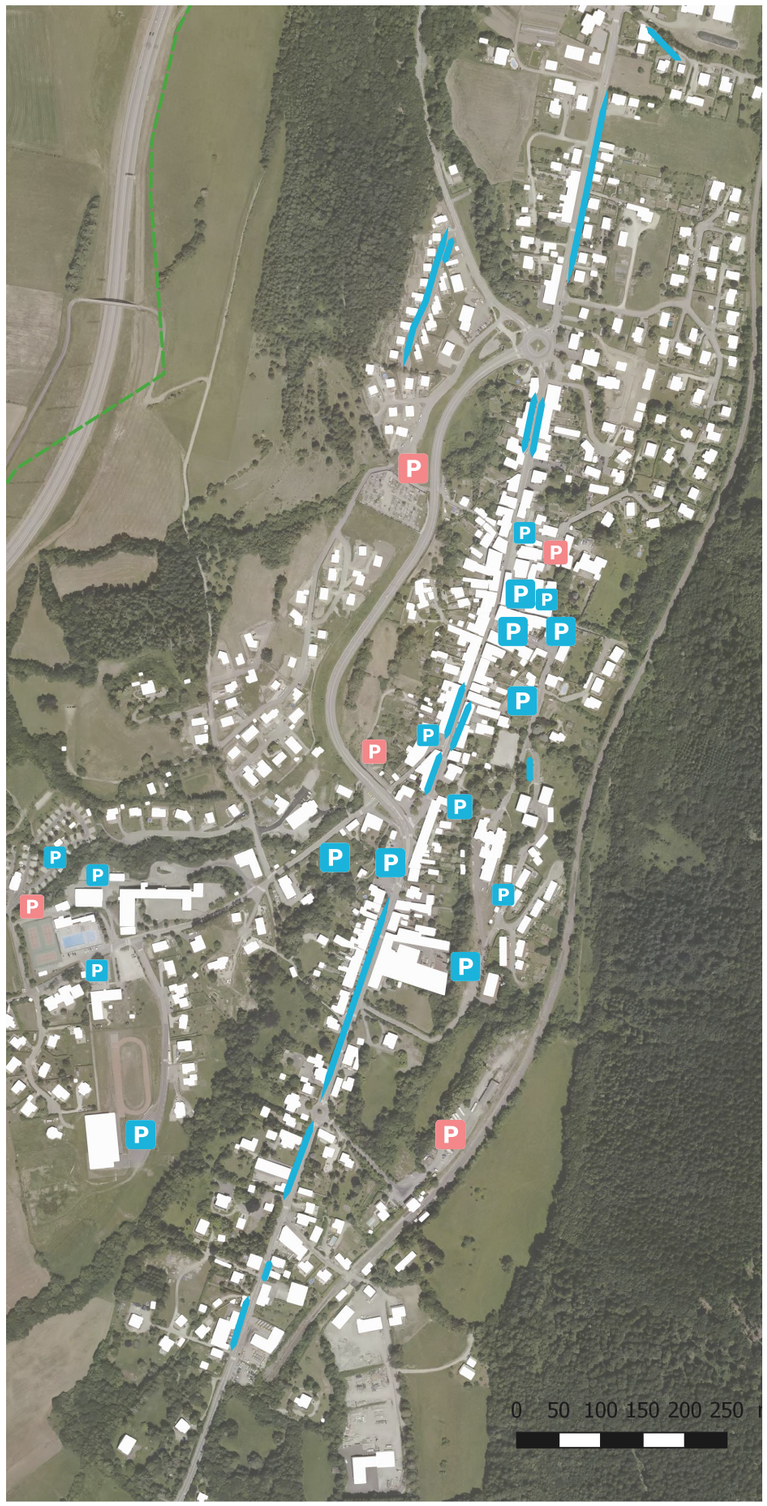

OAP thématique déplacements - Diagnostic

2- Cheminements dédiés aux modes doux

La commune n'est pas couverte par un véritable maillage de cheminement doux. Les secteurs habités, le pôle d'équipement ainsi que le centre ancien sont déconnectés. Le maillage horizontal n'est souvent pas complet, aménagé ou sécurisé pour la pratique des modes actifs. Le maillage vertical est globalement plus continu et aménagé.

Les itinéraires de promenade et randonnée identifiés sur le plan départemental sont relativement nombreux sur la commune, notamment sur les coteaux Est et Ouest, du Nord au Sud. Un itinéraire cycle est identifié au schéma départemental, traversant la commune du Nord au Sud, le long de D1075. (cf. Rapport de présentation Tome I)
Plusieurs chemins forestiers existent sur la commune. Support de promenade, ils permettent également d'accéder aux nombreux espaces boisés ainsi qu'à certaines parcelles agricoles. (cf. Rapport de présentation Tome I)

Cheminents existants sur trottoir/partagé :

- A conserver en l'état
- A améliorer

Cheminents existants sur site propre :

- A conserver en l'état
- A améliorer

- Cheminements manquants à créer ou existants déjà sauvagement
- Zone d'insécurité et obstacles
- Parking cycles

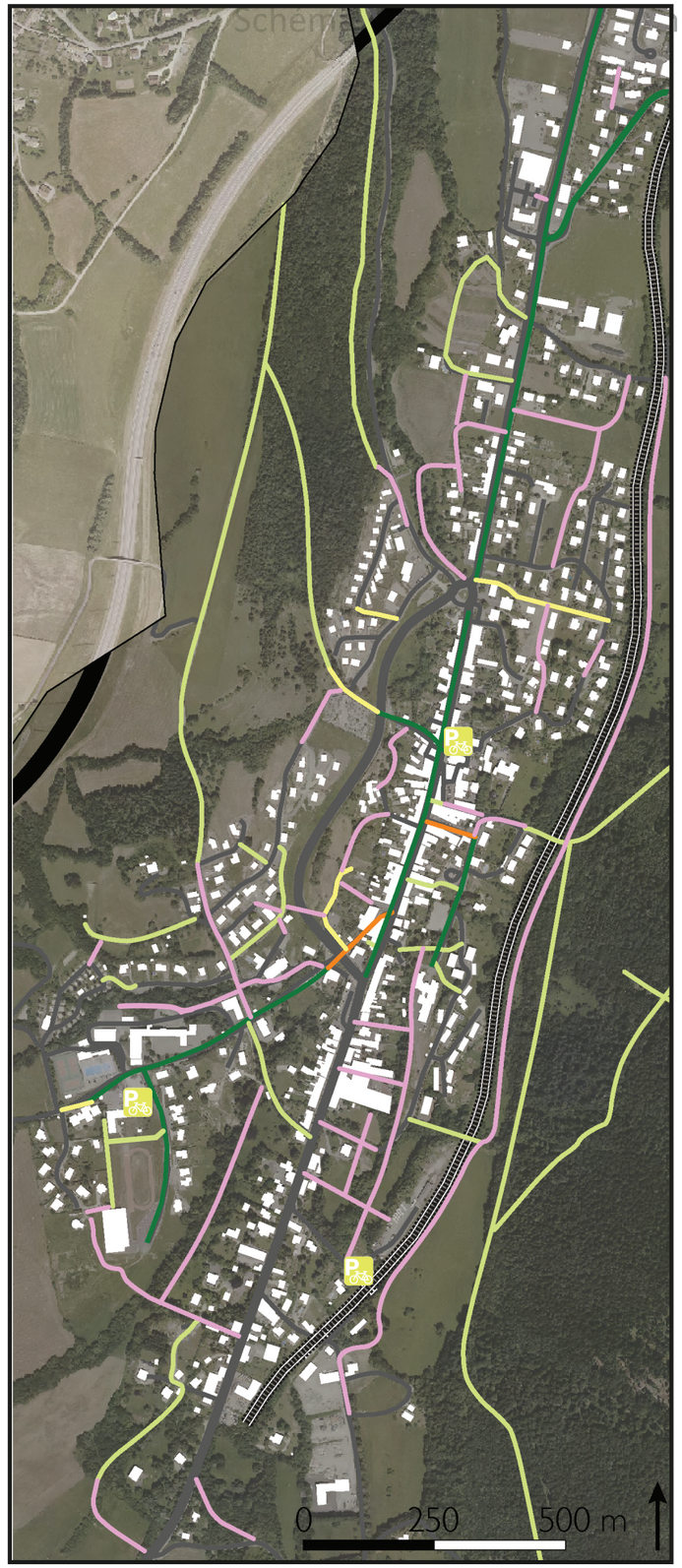

OAP thématique déplacements - Diagnostic

3- Desserte en transports en commun

La commune est desservie par le réseau Transisère par la ligne 4500 MENS-MONESTIER DE CLERMONT-GRENOBLE). 12 cars par jour circulent dans le sens Grenoble-Monestier de 8h15 à 18h30, 13 cars par jour dans le sens Monestier-Grenoble de 6h20 à 13h30, 4 cars par jour dans le sens Mens-Clelles-Monestier de 5h50 à 12h45 et 4 cars par jour dans le sens Monestier-Clelles-Mens de 9h à 19h. La commune dispose de 4 arrêts positionnés stratégiquement (pôle d'équipement, entrée et sortie du centre bourg, nord du village), disposant d'une aire d'influence piétonne s'étalant sur un périmètre de 300 mètres.

La commune est également desservie par le train. Ainsi, 8 TER par jour desservent la gare de Monestier en provenance de Grenoble entre 8h et 18h, et 9 TER dans le sens inverse de 7h à 21h.

Arrêt de transport en commun (car intercommunal)

Périmètre de desserte des TC de 300m, à l'échelle d'un piéton

Gare de Monestier-de-Clermont

Schéma de contextualisation

OAP thématique déplacements - Diagnostic

Problématique de sécurité

Linéaires d’insécurité

Points d’insécurité

Secteurs d’OAP

Schéma de contextualisation

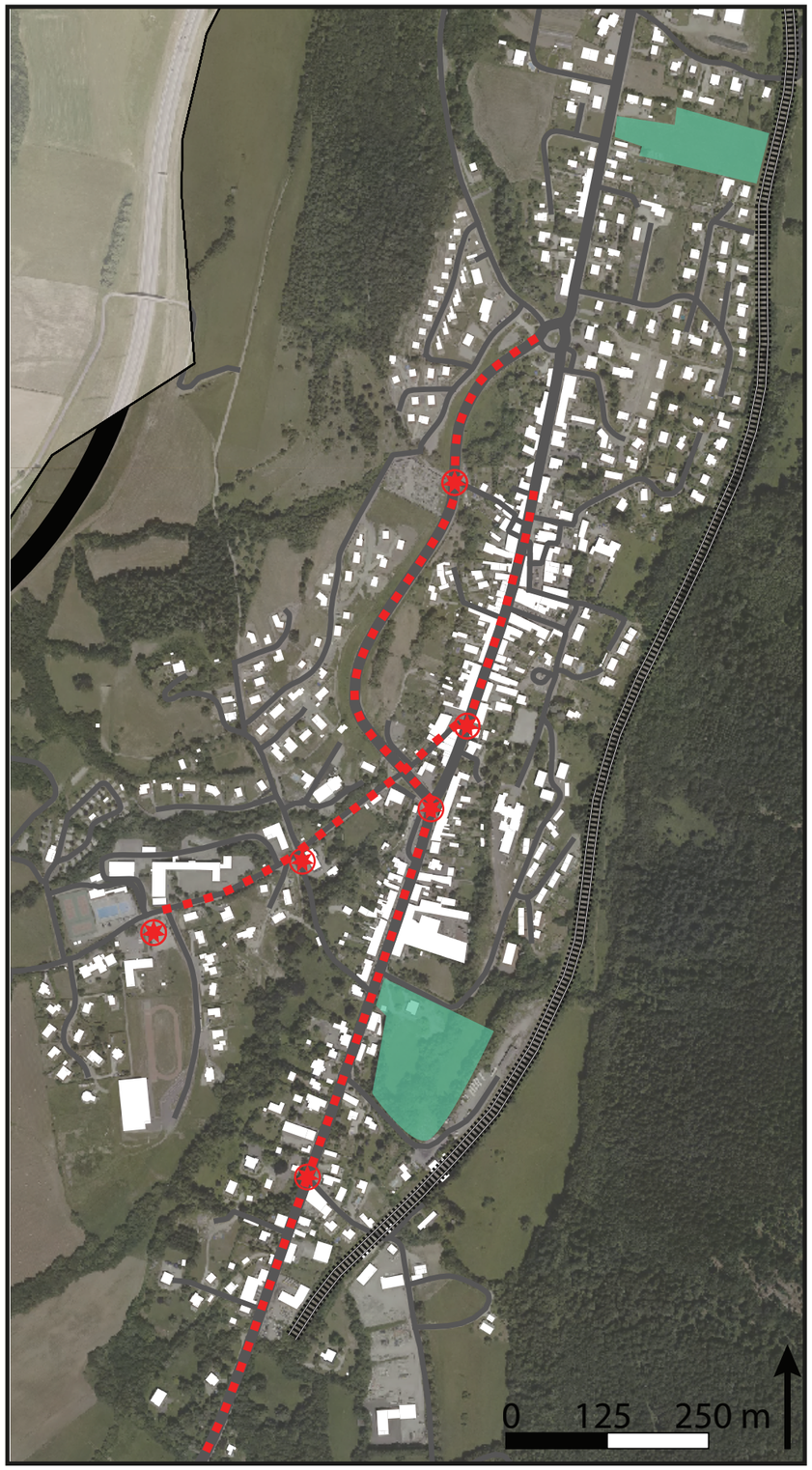

OAP thématique déplacements - Projet

1- Aires de stationnements automobiles et cycles

Les aires de stationnement sont relativement nombreuses puisque la commune compte environs 600 places de parking public, dont 1% réservées aux personnes à mobilité réduite (6 places).

Les besoins les plus forts en stationnement sont le centre bourg ainsi que le pôle d'équipement bien qu'ils concentrent actuellement près de 48% de l'offre (288 places).

Parking à créer

Parking de co-voiturage

Parking cycles

Schéma de contextualisation

OAP thématique déplacements - Projet

2- Cheminements dédiés aux modes doux

La commune n'est pas couverte par un véritable maillage de cheminement doux. Les secteurs habités, le pôle d'équipement ainsi que le centre ancien sont déconnectés. Le maillage horizontal n'est souvent pas complet, aménagé ou sécurisé pour la pratique des modes actifs. Le maillage vertical est globalement plus continu et aménagé.

Les itinéraires de promenade et randonnée identifiés sur le plan départemental sont relativement nombreux sur la commune, notamment sur les coteaux Est et Ouest, du Nord au Sud. Un itinéraire cycle est identifié au schéma départemental, traversant la commune du Nord au Sud, le long de D1075. (cf. Rapport de présentation Tome I)
Plusieurs chemins forestiers existent sur la commune. Support de promenade, ils permettent également d'accéder aux nombreux espaces boisés ainsi qu'à certaines parcelles agricoles. (cf. Rapport de présentation Tome I)

Cheminements à créer / aménager

Points de liaison à améliorer

OAP thématique déplacements - Projet

Partie 2 :
Desserte en transports en commun

La commune est desservie par le réseau Transisère par la ligne 4500 MENS-MONESTIER DE CLERMONT-GRENOBLE). 12 cars par jour circulent dans le sens Grenoble-Monestier de 8h15 à 18h30, 13 cars par jour dans le sens Monestier-Grenoble de 6h20 à 13h30, 4 cars par jour dans le sens Mens-Clelles-Monestier de 5h50 à 12h45 et 4 cars par jour dans le sens Monestier-Clelles-Mens de 9h à 19h. La commune dispose de 4 arrêts positionnés stratégiquement (pôle d'équipement, entrée et sortie du centre bourg, nord du village), disposant d'une aire d'influence piétonne s'étalant sur un périmètre de 300 mètres.

La commune est également desservie par le train. Ainsi, 8 TER par jour desservent la gare de Monestier en provenance de Grenoble entre 8h et 18h, et 9 TER dans le sens inverse de 7h à 21h.

Parvis de la gare à aménager

Arrêt de TC à ajouter ou décaler sur route principale

Schéma de contextualisation

OAP thématique déplacements - Projet

Problématique de sécurité

Limitation 50 km/h

Zone partagée avec marquage au sol

Limitation à 20 km/h

Aménagement et chicannage amovible et modifiable

Mise en place de feux de signalisation

Passage surrelevé

Aménagement de la rue de Serpaton pour dévier les bus
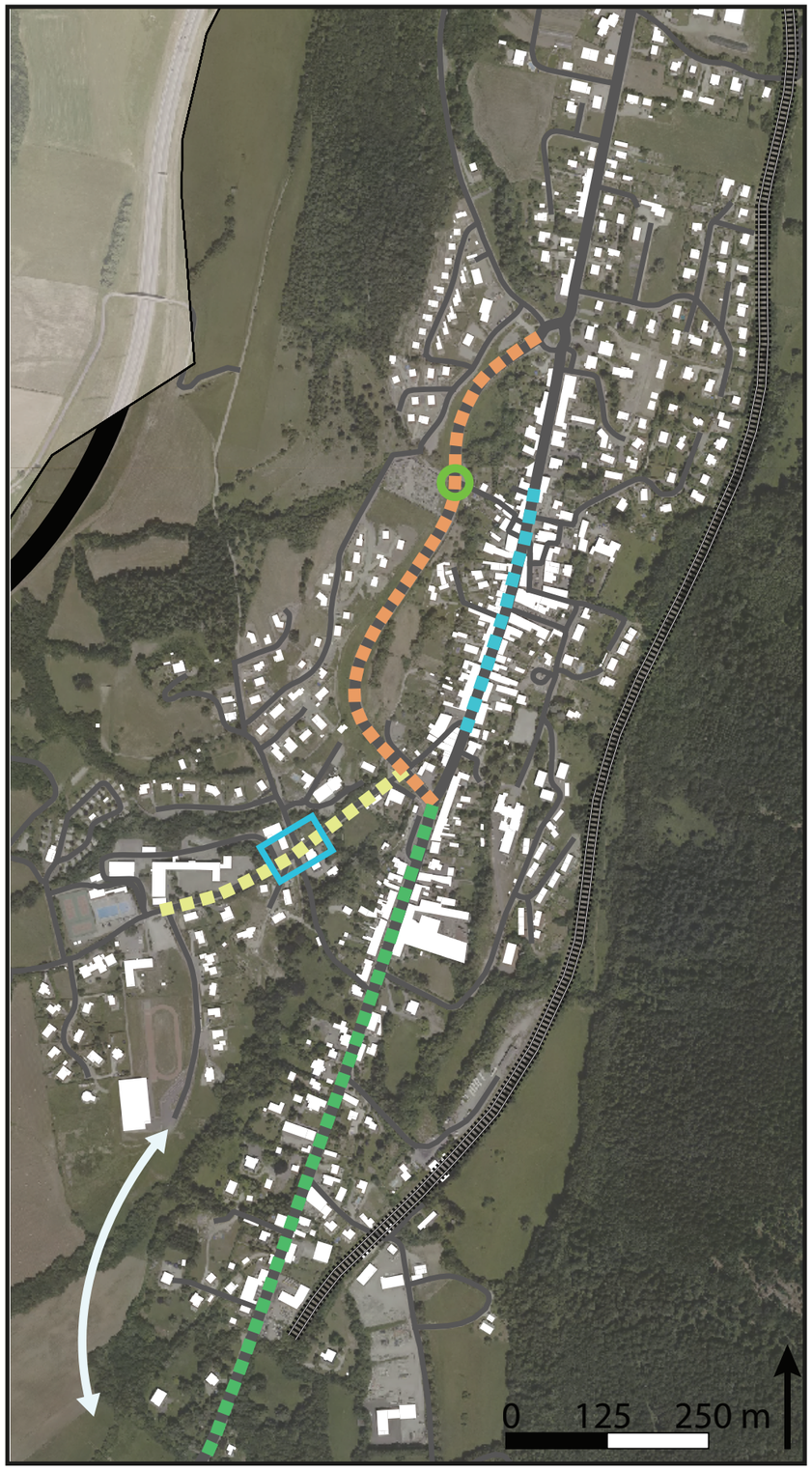
Schéma de contextualisation